

**Sainte-Martine, le 9 août 2022**

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 9 août 2022, à 19 h 30, au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger à Sainte-Martine, sous la présidence de madame Mélanie Lefort, mairesse.

Sont présents :           Monsieur Normand Sauvé  
                                  Monsieur Dominic Garceau  
                                  Madame Carole Cardinal  
                                  Monsieur Jacques Jodoin

Sont absents :            Monsieur Christian Riendeau  
                                  Madame Caroline Ouellette

Madame Joanie Ouellet, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe, est aussi présente.

**Ouverture de la séance**

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jacques Jodoin  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit ouverte à 19 h 31.

**Adoptée**

**2022-08-111 : Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Adoptée**

**2022-08-112 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022**

**Attendu que** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 et donnent dispense de lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jacques Jodoin  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2022.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 9 août 2022

---

### Mot de la mairesse

Ce sera en crescendo que je vous livrerai mon mot ce soir débutant évidemment par les bonnes nouvelles...

### **CPE**

Suite au grand chantier pour les familles du ministre de la famille Mathieu Lacombe, et toujours dans l'objectif de compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance le plus rapidement possible, la députée de Huntingdon, madame Claire IsaBelle, nous confirme la création de 296 nouvelles places en services de garde éducatifs à l'enfance dans la circonscription de Huntingdon d'ici 2025. Pour nous concrètement, le CPE la petite magie à côté du IGA procédera à l'agrandissement de son installation, offrant 18 places supplémentaires dont des places poupons. C'est une excellente nouvelle pour les jeunes familles de notre municipalité. Nous recevons plusieurs demandes de nos familles et cela répondra à un besoin de notre communauté. Nous savons que l'équipe du CPE Abracadabra a travaillé très fort pour que le projet puisse se réaliser dans notre municipalité! Nous en sommes très heureux. Il reste néanmoins plus de 400 noms d'enfants en attente d'une place sur la liste de notre région.

### **CISSSMO**

Mardi, le 2 août, madame IsaBelle et son attachée politique madame Picard ont organisé une rencontre avec des employés du CISSSMO afin que je leur présente notre projet du retour d'un point de services en santé et en services sociaux à Sainte-Martine. Il y avait madame Jade St-Jean, conseillère cadre aux communications externes, relations médias et ministérielles, monsieur Patrick Murphy-Lavallée, directeur général adjoint et madame Edit Arsenault, conseillère-cadre Plan clinique. J'ai eu l'occasion de leur présenter les résultats de notre sondage ainsi que ceux des consultations publiques. Notre attente envers cette rencontre a été clairement énoncée; que notre démarche de projet pour le retour du point de service à Sainte-Martine soit incluse dans le Plan clinique du CISSSMO. Le nom de Sainte-Martine était sorti à plusieurs reprises lors des Ateliers dans le cadre du Plan clinique. Nous prévoyons la rédaction finale de notre projet pour fin septembre et nous l'acheminons à monsieur Gribeauval et son équipe déjà rencontrée. La finalité du Plan clinique avec la transmission des recommandations est prévue en octobre. Le « timing » du dépôt de notre projet et celui du plan clinique est excellent !

### **Comité sur l'eau potable**

L'approvisionnement en eau potable pour notre municipalité et 4 autres de notre région est un véritable enjeu. Malheureusement, la particularité de notre région est « unique » due à la contamination des lagunes à Mercier. La contamination qui, à l'époque, avait été autorisée par le gouvernement provincial. Les municipalités formant la RIAVC, c'est-à-dire Sainte-Martine, Mercier, Saint-Isidore et Saint-Urbain-Premier ainsi que notre fournisseur d'eau Châteauguay s'unissons afin d'adresser cet enjeu au premier ministre François Legault. La Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 prévoit une cible claire : « À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards ». D'ailleurs, le Gouvernement et monsieur Legault ont promis au printemps dernier un programme d'aide aux municipalités pour l'accès à l'eau potable en soulignant « [qu'] en 2022, tout le monde doit avoir de l'eau potable au Québec » et en précisant « [...] que le coût qui est associé à ça ne peut pas être assumé par les municipalités ». Nous croyons que ce programme doit tenir compte des contextes particuliers comme celui découlant de la contamination des lagunes à Mercier. Nos installations se font vieillissantes et nous n'avons accès à aucune aide supplémentaire vu notre

**Sainte-Martine, le 9 août 2022**

---

contexte de contamination. Nous adressons le tout au premier ministre ainsi qu'à tous les partis politiques et aux candidats des prochaines élections cette semaine.

### **MTQ**

Nous avons ajouté à l'ordre du jour de ce soir une résolution en lien avec le MTQ et les derniers événements en leur adressant des attentes et des demandes claires qui sont en résumé les suivantes:

- Le MTQ a pour mission d'assurer une mobilité durable par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires et qu'il n'applique pas leur mission dans notre municipalité;
- Que nous avons rencontré le MTQ le 15 juillet dernier pour une mise à jour des travaux du chemin de la Beauce et qu'ils ne nous ont jamais mentionné les actions qui allaient suivre pour le pont Paul-Jeanneau;
- Que tout ce qui a été mis en place a été fait sans préavis ni sans consulter la municipalité ou les entreprises impactées;
- Que nous ne connaissons pas le véritable état du pont Paul-Jeanneau;
- Que le détour est effectué sur le chemin du Grand-Marais et le rang Dubuc et que ces chemins ne sont pas faits pour accueillir un tel volume de trafic ni de véhicules lourds et qu'il y aura détérioration prématurée de ces routes;
- Que la Municipalité de Sainte-Martine est enclavée avec tous les chantiers non débutés du MTQ.

Nous demandons donc :

- Que les deux voies restreintes du Chemin de la Beauce soient aménagées dès cet automne 2022 comme le MTQ nous en a parlé lors de notre rencontre du 15 juillet.
- Que le MTQ nous confirme que les travaux en rivière du Chemin de la Beauce seront inclus dans la programmation 2023 du MTQ.
- Que le MTQ nous compense financièrement pour la réfection des rangs Grand Marais et Dubec qui s'abîmeront rapidement puisque c'est la route de détour imposé par eux et que la municipalité n'a pas la réfection de ces rangs de prévue pour les prochaines années.

En terminant, s'ajoute au fardeau de la fermeture du pont Paul-Jeanneau et de la voie en alternance sur le chemin de la Beauce des travaux les 8, 9 et 10 août au pont Mercier-Laberge sur la route 205 (chemin de la Beauce) pour des travaux sous la structure de ce pont. Travaux pour lesquels la municipalité a été avisée que le jour même. Nous devons nous armer de patience cette semaine.

Cela complète ce que je souhaitais vous partager ! Je vous souhaite une bonne séance !

### **Période de questions**

#### **Madame Crête**

- Elle désire acheter une habitation dans le parc de maison mobile et s'inquiète de la possibilité d'évincement si monsieur Lemelin venait à vendre le terrain.

Réponse : La réglementation municipale en vigueur permet uniquement les parcs de maisons mobiles et modulaires dans cette zone. Si un nouvel acheteur désirait changer l'usage, il faudrait effectuer des modifications réglementaires et des autorisations de la MRC et de la CPTAQ seraient également nécessaires, ce qui n'est pas si simple. Aussi, l'offre de logements

Sainte-Martine, le 9 août 2022

---

à prix modiques ou sociaux étant problématique à Sainte-Martine, le parc de maisons mobiles est une nouvelle offre à cet effet pour que les citoyens puissent habiter à Saint-Martine et c'est la vision du conseil municipal actuellement. De plus, une dérogation mineure ne peut servir à changer un usage donc ne pourrait servir à modifier le règlement de zonage. Le conseil municipal ira rencontrer les citoyens du parc de maisons mobiles.

#### **Monsieur Beaulieu**

- Remercie le conseil municipal et l'administration d'avoir été avisé et impliqué dans les discussions entourant la fermeture du pont Paul-Jeanneau. Il désire continuer d'obtenir des informations concernant ce dossier.

Réponse : La mairesse l'invite à communiquer avec elle ainsi que le directeur général dans le but de favoriser les communications avec le MTQ.

#### **Monsieur Daoust**

- Il explique que le 12 juillet dernier, une fuite de gaz naturel est survenue chez Bonduelle et que ce sont les pompiers de Beauharnois qui sont arrivés en premier sur les lieux et qu'il n'y avait aucun officier de Sainte-Martine. Il se demande si le plan de mesure d'urgence est à jour.

Réponse : La Municipalité de Sainte-Martine est en entraide automatique avec Beauharnois d'où la présence des pompiers de Beauharnois.

#### **Monsieur Bouthillier**

- Il désire faire baisser la limite de vitesse sur la 138 près du parc de maisons mobiles à 50 km/h. Il avait communiqué sa demande à l'ancienne directrice générale et souhaite obtenir un suivi à cet effet.

Réponse : Les demandes qui touchent les routes provinciales relèvent du MTQ. La mairesse indique que sa demande n'est pas parvenue au conseil municipal. Elle lui explique le processus interne du traitement d'une telle demande et lui mentionne que le conseil délibèrera lors d'une prochaine plénière suite aux recommandations du directeur général.

#### **2022-08-113 : Demande au ministre des Transports du Québec (MTQ) pour la mise en place d'actions immédiates afin de rétablir la fluidité et la sécurité sur la route 205 (chemin de la Beauce) et le pont Paul-Jeanneau**

**Attendu que** le MTQ a dans sa mission d'assurer une mobilité durable par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires;

**Attendu que** 2 artères importantes pour la circulation des biens, des personnes et des services d'urgence sont actuellement fermées ou font l'objet d'une entrave soit :

- la route 205 (chemin de la Beauce), réduite à une voie de circulation à double sens depuis le mois de juin 2017;
- le pont Paul-Jeanneau, fermé à la circulation depuis le 5 août 2022;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine, ses citoyens et plusieurs entreprises sont victimes de ces entraves;

**Attendu que** la majorité des entreprises impactées œuvrent dans le créneau identifié comme prioritaire au gouvernement, soit la souveraineté alimentaire,

**Sainte-Martine, le 9 août 2022**

---

dont Les Aliments Dare et Bonduelle, exportatrices à l'extérieur des frontières du Québec;

**Attendu que** la mairesse, Mélanie Lefort et le directeur général et greffier-trésorier, Daniel LeBlanc de la Municipalité de Sainte-Martine, ont rencontré le MTQ le 15 juillet dernier et qu'aucune mention des enjeux du pont Paul-Jeanneau n'a fait surface durant cette rencontre, pas plus que la restriction de tonnage qui allait être en vigueur le 18 juillet 2022;

**Attendu qu'un** rapport d'inspection du pont Paul-Jeanneau a été réalisé en octobre 2021 et qu'entre cette date et la restriction de tonnage à 10 tonnes imposée par le MTQ le 18 juillet 2022, le MTQ n'a pas informé la municipalité de l'état du pont et n'aurait procédé à aucune action correctrice sur le pont Paul-Jeanneau;

**Attendu que** la restriction de tonnage au pont Paul-Jeanneau s'est faite sans préavis et sans consulter la municipalité et les entreprises impactées;

**Attendu que** le MTQ nous a indiqué lors d'une rencontre le 4 août dernier que le pont Paul-Jeanneau n'était pas fait pour accueillir des poids lourds alors qu'à l'époque, des trains empruntaient ce pont et qu'un wagon pesant environ 30 tonnes vide pouvait peser jusqu'à 130 tonnes une fois rempli;

**Attendu qu'à** ce jour, la Municipalité de Sainte-Martine ne connaît pas le véritable état du pont Paul-Jeanneau ni les correctifs envisagés ou les délais nécessaires;

**Attendu que** le MTQ nous a confirmé lors d'une rencontre le 4 août dernier qu'ils ont la responsabilité d'aviser les entreprises et citoyens touchés par une telle mesure, qu'ils ne l'ont pas fait et que le fardeau est retombé sur la Municipalité;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine se trouve enclavée avec tous les travaux en attente du MTQ sur son territoire; la route 205, la restriction de tonnage et finalement la fermeture du pont Paul-Jeanneau;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine a de grandes préoccupations quant à la santé et sécurité de ses citoyens puisque nos principaux véhicules d'urgence ne peuvent plus circuler sur le pont Paul-Jeanneau;

**Attendu que** l'achalandage supplémentaire sur la route 205 pourrait aussi ralentir les délais d'intervention des policiers, des ambulanciers et que la machinerie agricole hors norme pourrait bloquer le passage des véhicules d'urgence;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine a des préoccupations quant à la sécurité des cyclistes, des automobilistes des routes locales servant de détour;

**Attendu que** la saison des récoltes exacerbera la situation;

**Attendu que** le chemin du Grand-Marais et le rang Dubuc sont extrêmement étroits et ne sont pas conçus pour accueillir un tel volume de trafic ou des véhicules lourds et qu'il y aura détérioration prématurée de ces routes;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jacques Jodoin  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Sainte-Martine, le 9 août 2022**

---

**De** dénoncer que le MTQ ne remplit pas sa mission dans la Municipalité de Sainte-Martine avec ces dernières décisions sur le plan d'accès sécuritaires, de fluidité et des limitations d'émissions polluantes.

**De** dénoncer l'inaction du MTQ et leur manque de communication et demande au ministre d'agir, sans délai, à la mise en place d'actions correctrices au pont Paul-Jeanneau suite à l'inspection du MTQ prévu au mois d'août 2022, le tout en vue de permettre à nouveau la circulation.

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine comprend que ces décisions sont à titre préventif pour la sécurité des usagers, mais mettent à risque la sécurité de plusieurs autres citoyens, entreprises, agriculteurs, cyclistes avec le détour imposé sur la route 205.

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine demande au MTQ de l'informer clairement du véritable état du pont Paul-Jeanneau.

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine demande au MTQ de procéder à la mise en place de 2 voies restreintes sur la route 205 (chemin de la Beauce) dès l'automne 2022, retirant ainsi le feu de circulation en attendant les travaux de réfection en rivière pour diminuer le fardeau des citoyens puisque cette route est le détour officiel suite à la fermeture du pont Paul-Jeanneau.

**Que** le MTQ inclut officiellement dans sa planification 2023 les travaux de réfection en rivière de la route 205 (chemin de la Beauce) et achemine la confirmation à la Municipalité de Sainte-Martine.

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine demande au MTQ une compensation complète pour la réfection du chemin du Grand-Marais et du rang Dubuc qui s'abîmeront prématurément puisqu'ils sont les routes du détour imposé par le MTQ et que la Municipalité de Sainte-Martine n'a pas prévu la réfection de ces rangs dans ses budgets à venir.

**Adoptée**

#### **2022-08-114 : Contributions financières aux organismes**

**Attendu que** la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

**Attendu que** la Municipalité a reçu plusieurs demandes dont la suivante qui répond aux orientations;

<b>Organisme</b>	<b>Événement</b>	<b>Montant</b>
CPA Ste-Martine	Inscription au patinage artistique – saison 2021-2022	6 858,77 \$
	<b>Total :</b>	<b>6 858,77 \$</b>

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jacques Jodoin  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière de 6 858,77 \$ à l'organisme tel que décrit précédemment.

Sainte-Martine, le 9 août 2022

---

**Que** cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-110-00-971 ».

*La greffière adjointe mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2022-08-115 : Adoption du Règlement numéro 2022-417 modifiant le Règlement numéro 2018-327 sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine afin d'intégrer la nouvelle structure du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire**

**Attendu que** le conseil municipal a adopté la nouvelle structure du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire par la résolution numéro 2022-06-083;

**Attendu que** l'annexe A « Classification des postes et groupe de traitement » du Règlement numéro 2018-327 sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine doit être modifiée afin de refléter la nouvelle structure ;

**Attendu qu'**un avis de motion et le projet de règlement ont respectivement été donnés et déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2022;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** le Règlement numéro 2022-417 modifiant le Règlement numéro 2018-327 sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine soit adopté.

**Adoptée**

**2022-08-116 : Embauche – Directeur finances et trésorier adjoint**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine a réalisé un diagnostic organisationnel en 2015 par le biais de l'UMQ;

**Attendu qu'**une des recommandations du rapport était la création d'un poste gestionnaire pour les finances;

**Attendu que** des analyses comparables ont été réalisées auprès de villes et municipalités de même envergure;

**Attendu qu'il n'y a pas de cadre responsable des finances à la Municipalité autre que le directeur général;**

**Attendu que** le directeur des finances et trésorier adjoint aura pour mission d'assurer une saine gestion des ressources financières de la Municipalité et de proposer des stratégies financières, fiscales et budgétaires qui répondent aux orientations et aux objectifs du conseil municipal;

Sainte-Martine, le 9 août 2022

---

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine embauche monsieur Yves Cossette à titre de directeur finances et trésorier adjoint rétroactivement en date du 1<sup>er</sup> août 2022 aux conditions prévues à son contrat de travail.

**Que** madame Mélanie Lefort, mairesse et monsieur Daniel LeBlanc, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail en date du 1<sup>er</sup> août 2022.

**Adoptée**

### **Dépôt du rapport des déboursés – juillet 2022**

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la greffière adjointe dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de juillet 2022, au montant de 228 902,55 \$ pour les déboursés et au montant de 131 896,58 \$ pour les salaires, pour un montant total de 360 799,13 \$.

### **La minute des conseillers**

#### **Madame Carole Cardinal**

Je souhaite utiliser mon droit de parole pour mettre en valeur le travail rapide et précieux que la mairesse et sa direction générale ont livré au cours des derniers jours. Les dossiers problématiques avec le MTQ ont des incidences majeures pour notre milieu de vie et notre économie, en plus d'être à l'inverse des valeurs environnementales que nous portons. Merci à madame Lefort et à l'administration pour leur investissement total dans ce dossier.

#### **Monsieur Jacques Jodoin**

Bonsoir. Je sais que je suis un peu à l'avance, mais l'école recommencera bientôt. Un soulagement pour certains parents, une inquiétude pour d'autres et de la déception pour les enfants de voir leurs vacances se terminer, mais en même temps beaucoup d'enthousiasme à revoir amis et enseignants. Mais il faut tout de même parler de sécurité sur nos routes. S.V.P. respectez la vitesse, attention aux piétons qui traversent les rues et surtout respectez les clignotants des autobus scolaires. Pour nos petits ; soyez courtois et patient lorsqu'ils doivent embarquer ou débarquer de l'autobus. Merci et bonne rentrée scolaire.

#### **Monsieur Normand Sauvé**

En lien avec la fermeture du pont Paul-Jeanneau, je demande aux citoyens d'être patients et prudents. J'invite les gens à diminuer leur vitesse et à être courtois, car le chemin du Grand-Marais et le rang Dubuc sont des chemins étroits.

De plus, j'invite les gens à continuer d'encourager les commerçants locaux.

Sainte-Martine, le 9 août 2022

---

**Monsieur Dominic Garceau**

Je souhaite encore une fois sensibiliser les gens à ne pas gaspiller l'eau. Notre eau provient de Châteauguay et nous la payons et c'est une ressource qui est de plus en plus difficile à avoir.

**Période de questions**

**Monsieur Crête**

- Nous parlons souvent de sécurité routière, mais très peu aux abords des pistes cyclables. Il propose de faire installer des pancartes près de la Halte de la Gare pour avertir les automobilistes, car beaucoup de jeunes fréquentant l'école utilisent la piste cyclable pour circuler le matin, le midi et le soir.

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jacques Jodoin  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que la séance soit levée à 20 h 19.**

---

Mélanie Lefort  
Mairesse

---

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques  
et contractuelles et greffière  
adjointe